

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 16/12/2008

Réception par le Prefet : 16/12/2008

Publication : 19/12/2008



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CG-2008-5-3-4

Séance du vendredi 12 décembre 2008

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations du Conseil Général

### TRANSPORTS SCOLAIRES BUDGET PRIMITIF 2009

Le Conseil Général,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,

VU le rapport du Président du Conseil Général,

VU l'avis de Commission de la Voirie, des Infrastructures et des Transports du 18 novembre 2008,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- inscrit un crédit de fonctionnement de 29 560 000 euros et un crédit d'investissement de 1 300 000 euros,
- donne délégation à la Commission Permanente pour toute décision relative à la politique « transports publics ».

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté  
Voix contre  
Abstentions